Commission Permanente - 22 mai 2025
AMENDEMENT – NE PLUS SOUS-FINANCER LE CONSERVATOIRE DE STRASBOURG

Rapport N° CP-2025-4-1-5
N°applicatif 12305

Exposé sommaire

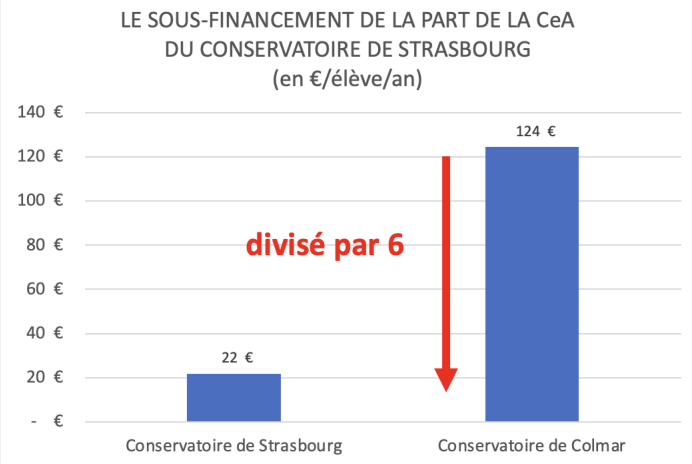

En l'état actuel, la CeA finance **près de 40% en moins le conservatoire du Bas-Rhin** que ceux du Haut-Rhin.

Le **sous-financement du conservatoire de Strasbourg** où la **dotation par élève pour le conservatoire de Strasbourg est notamment près de six fois inférieure** à celle du conservatoire de Colmar.

Cet héritage est issu des différences de choix politiques des anciens conseils départementaux. Avec la création de la CeA, **chaque alsacien et chaque alsacienne doit désormais pouvoir bénéficier de la même politique publique**.

Cet amendement propose d'engager la CeA dans un travail d'harmonisation visant à aligner le financement du Bas-Rhin sur celui du Haut-Rhin.

Amendement

APRES : "Le schéma 2025-2029 répond aussi à un enjeu stratégique de structuration du réseau des établissements : il vise à mutualiser les ressources, favoriser l'innovation dans les formats pédagogiques et encourager la mise en réseau des acteurs culturels. Il traduit la volonté de la Collectivité de passer d'un rôle de financeur à celui de partenaire actif, en accompagnant techniquement et pédagogiquement les écoles via des conventions."

AJOUTER : " Un dernier volet reste toutefois à harmoniser : le soutien de la Collectivité aux Conservatoires. A ce jour, cette répartition fait état d'un financement par habitant inférieur de plus de 30% dans le Bas-Rhin en comparaison avec le Haut-Rhin. Un travail d'harmonisation par le haut s'engagera en 2025 pour garantir l'équité d'accès aux Conservatoires de chaque Alsacien et chaque Alsacienne. "

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN**